



## Contestation "CIRCULATION SUR UNE VOIE RESERVEE AUX BUS"

Par **HA2020**, le **03/07/2020** à **18:00**

Bonjour,

Depuis le déconfinement la circulation dans Paris a changé. J'ai reçu un PV le 22 juin 2020, l'adresse n'est pas très précise : "RUE DU FAUBOURG SAINT-ANTOINE – En vis-à-vis 198 PARIS (12) - 75. "

Sachant que le vis-à-vis de 198 est dans le 11<sup>e</sup> arrondissement, est ce que je peux contester le bien-fondé de cette verbalisation ?

Je vous remercie d'avance pour votre réponse.

Cordialement

AZAD

Par **Visiteur**, le **03/07/2020** à **18:41**

Bonjour

On peut toujours...

Mais vous avez bien peu de chances de voir aboutir une telle contestation.

Par **LESEMAPHORE**, le **03/07/2020** à **19:32**

Bonjour

le 198 est bien sur le 12 il n'y pas d'erreur .Vis a vis du 198 (sur le 12) il ya une voie reservée au transport public de voyageurs peu importe que la chaussée d'en face dit vis a vis soit sur le 11 le lieu de l'infraction est parfaitement identifié ET PRECIS que voulez de plus ?